

## **Agriculture**

### **Un appel à projet pour soutenir l'installation en agriculture biologique à Rennes Métropole.**

**Rennes Métropole recherche des porteurs de projets en agriculture biologique. De nombreuses parcelles pouvant accueillir différents types d'activités agricoles sont disponibles.**

Cet appel à manifestation d'intérêt s'inscrit dans le plan d'actions "Agir sur toute la chaîne alimentaire", adopté en septembre dernier par le Conseil métropolitain. Ce plan entend agir sur l'ensemble de la filière agricole et alimentaire, de la production à la consommation, en passant par la transformation et la distribution.

#### **Maintenir l'activité agricole sur le territoire**

Rennes Métropole s'engage pour maintenir une activité agricole rémunératrice et protectrice de l'environnement sur le territoire.

La majeure partie de l'activité agricole métropolitaine étant constituée d'élevages laitiers, la diversification des productions répond aux enjeux agronomiques, environnementaux et climatiques du territoire, mais aussi à la demande d'approvisionnement des filières locales : 65 marchés de plein vent en 2023, des magasins de producteurs, des AMAP et des paniers locaux.

#### **Différents terrains disponibles**

Différentes parcelles à vocation agricole appartenant à Rennes Métropole sont mises à disposition de porteurs de projet en agriculture biologique (en location ou revente) par le biais d'un appel à manifestation d'intérêt. Différents types d'activités agricoles sont possibles : élevage, arboriculture, maraîchage, pâturage...

Parmi les parcelles disponibles, on recense :

- La Ferme de Mérol, à Lailé (20 ha ainsi que des bâtiments)
- Petit Chanteloup, à Bruz (7,71 ha)
- La Pommeraie, à Bruz (3,96 ha)
- Chanteloup, à Bruz (2,02 ha)
- Les Feuges, à Bourgarré (3,12 ha)

Cet appel à manifestation d'intérêt est permanent. Il est mis à jour régulièrement, en fonction de l'acquisition de nouveaux terrains. Rennes Métropole, en tant que facilitateur de projet, propose de louer les terres via un bail rural à clauses environnementales, comme le respect du cahier des charges de l'agriculture biologique et le maintien des haies. Lors de l'examen des dossiers, une attention particulière sera portée à l'inscription du projet dans le site et son environnement local.

## **Des dispositifs d'aides pour l'installation et pour épauler les agriculteurs bio en difficulté**

Parce que l'installation agricole peut être un processus long et coûteux, un dispositif de [prêt d'honneur local](#) a été mis en place. Il permet de renforcer les fonds propres des porteurs de projet et de faciliter l'accès au prêt bancaire (possibilité d'emprunt jusqu'à 12 000 € à taux zéro). À l'échelle de la Métropole, 5 000 € supplémentaires sont octroyés aux projets en agriculture biologique.

Par ailleurs, l'agriculture biologique connaît depuis 2021 une diminution de croissance globale, et la consommation de produits bio diminue. De ce fait, certaines filières et certains agriculteurs connaissent des difficultés. Des dispositifs d'accompagnement et d'aides publiques ont été mis en place pour accompagner les exploitants agricoles biologiques :

- Le dispositif « [Agri Bio Résilient](#) » de la Région Bretagne,
- Une aide du Département d'Ille-et-Vilaine pour « [la conversion et le maintien aux systèmes herbagers et agrobiologiques](#) »,
- Des [aides d'urgence](#) de l'État mises en place par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

### **Pratique**

- Pour candidater à l'[appel à projets](#) et découvrir les [parcelles disponibles](#).
- Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude de projet, les candidats pourront s'adresser à : [aad@rennesmetropole.fr](mailto:aad@rennesmetropole.fr)
- S'informer sur les [aides disponibles](#).